Cinquante-neuvième année. - N ° 49 A Lundi 10 et mardi 11 mars 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1423

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

792 704 496 RCS Saint Etienne.
CERUTTI CONSTRUCTION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 27, Rue De la Télématique, et 7 Rue de la Productique, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : CERUTTI CONSTRUCTION Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros Siège social : 27 rue de la Télématique et 7 rue de la Productique 42000 SAINT ETIENNE RCS SAINT ETIENNE 792.704.496 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un traité de fusion en date du 06/03/2025, la société CABINET LE DENMAT ET CERUTTI, société par actions simplifiée au capital social de 15.000 euros, Siège social : 9 rue des Maisons Neuves 17100 SAINTES, RCS SAINTES 419.941.760, Société Absorbée, ferait apport à titre de fusion-absorption à la société CERUTTI CONSTRUCTION, société à actions simplifiée au capital social de 5.000 euros, Siège social : 27 rue de la Télématique et 7 rue de la Productique 42000 SAINT ETIENNE, RCS SAINT ETIENNE 792.704.496, Société Absorbante, de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société CABINET LE DENMAT ET CERUTTI, dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : actif : 832.902 € passif : 637.585 €. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II 1° du code de commerce, dans la mesure où la Société Absorbante détient la totalité des titres de la Société Absorbée, il ne sera pas procédé à un échange de titres de la Société Absorbante contre les titres de la Société Absorbée, ni à une augmentation du capital social de la Société Absorbante. Prime de fusion : NEANT Lieu et date de dépôt : - Greffe du tribunal de commerce de SAINTES, le 07/03/2025 au nom de la société CABINET LE DENMAT ET CERUTTI - Greffe du tribunal de commerce de SAINT ETIENNE, le 07/03/2025 au nom de la société CERUTTI CONSTRUCTION..